

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DION Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-26

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM – EDITION 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la commune souhaite mettre en place une première édition de budget participatif afin de renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au cœur de l'action publique.

Considérant que les habitants de la commune de L'Isle-Adam dès l'âge de 14 ans pourront proposer des projets d'investissement visant à l'amélioration du cadre de vie. La commune a dédié pour cela une enveloppe budgétaire d'investissement au budget participatif afin de financer et réaliser les projets.

Considérant que le budget participatif se décline ainsi en quatre étapes :

1. le dépôt des idées par les adamois ;
2. l'analyse de l'éligibilité et de la faisabilité des idées déposées ;
3. le vote des projets auprès des adamois ;
4. la réalisation des projets lauréats par les services de la Ville.

Considérant que le montant de l'enveloppe s'élève à 80 000€ pour cette première édition.

Considérant que le règlement intérieur annexé au présent rapport vient préciser les conditions et les modalités encadrant cette première édition du budget participatif.

Considérant que les idées proposées par les adamoises et les adamois doivent respecter un certain nombre de critères précisés dans l'article 5 du règlement et particulièrement :

- être d'intérêt général et à visée collective ;
- être localisé sur le territoire communal
- concerner des dépenses d'investissement ;
- entrer dans le champ des compétences communales.

Considérant que le dépôt et le vote s'effectueront via une plateforme numérique dédiée sur le site internet de la commune ou sous format papier dans des urnes mises à disposition.

Considérant que l'appel à candidature de 4 membres citoyens du comité de pilotage sera réalisé au premier trimestre 2024. La première édition du budget participatif sera lancée en mars prochain, avec une phase de dépôt courant jusqu'à fin mai 2024. La phase de vote aura lieu 1^{er} au 15 septembre 2024, après la phase d'analyse. Les projets seront réalisés dans une durée de deux ans à l'issue du vote.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

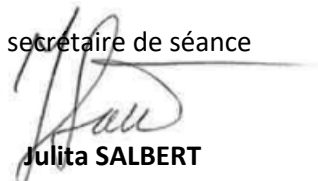
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement du budget participatif de la ville pour l'édition 2024, tel qu'annexé.
- **dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2024 de la ville pour la mise en œuvre du Budget Participatif.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT